

SALLE BAUDUN – LES PLATANES
2^{ème} CONSEIL DE QUARTIER DES HAUTS D'AIX

COMPTE-RENDU DU 13 AVRIL 2023

► **Elus de la Ville d'Aix-en-Provence**

Présents :

M. Stéphane PAOLI, Adjoint délégué au Tourisme - Thermalisme - Pluvial - Eaux et Assainissement - Suivi du réseau de chaleur - suivi et développement du Quartier des Hauts d'Aix

M. Salem HADAoui – Conseiller municipal délégué à la Propreté urbaine - anti-tags - Police Environnement.

M. Marc FERAUD – Conseiller municipal délégué aux espaces verts.

► **Fonctionnaires de la Ville d'Aix-en-Provence**

Mme Céline LE NY - Direction Relation Citoyens et Proximité

M. Benjamin RIBEIRO - Direction Relation Citoyens et Proximité

M. Stéphane ARGENTINO – Direction Prévention et Sécurisation

M. Alan VERCLEYEN – Direction Prévention et Sécurisation

Mme Sabine FERAUD – Secrétaire déléguée au quartier des Hauts d'Aix

M. Yves LUCCIARDI – Département gestion de l'Espace urbain

M. Philippe GARDIOL – Direction de la propreté

Mme Mirana RAMIANDRAMANJATO – Service PC Déplacement et Observatoire de la Mobilité

► **Membres présents du Conseil de Quartier**

CSC AIX NORD représenté par :

M. Rachid SABBOURI (Directeur)

CIQ LAUVES PLATANES représenté par :

Mme Michèle BARRAL (Présidente)

M. Michel MARY (trésorier)

CIQ LES PINCHINATS représenté par :

Mme Michèle MAGNAN (Présidente)

M Serge CAMILLERI (membre)

ASSOCIATION LAUVE CEZANNE représentée par :

M. Jean-Luc DUCHATEAU (Président)

LES AMIS DE LA MARGUERITE représentés par :

Mme Patricia RACAUD (Membre)

M. Xavier DAVAUX (Président)

LES VOISINS DE BRUNET représentés par :

M. Patrick FONTENY (resp. général)

Mme Claire TOUZAIN (Traverses)

TRIBAL ANIMA représenté par :

Mme Anastasia MOUSSALI (Dir. art.)

HARMONIE GYM & NATURE représentée par :

Mme Catherine BENUCU (secrétaire)

SYNDIC COPRO VAL ST DONAT représenté par :

M. Jean-Louis ROUDIL

ORDRE DU JOUR

Présentation de la Direction Propreté / Nettoyement Point(s) d'actualité du quartier

INTRODUCTION :

Mme Céline LE NY (DRCP) ouvre la 2^{ème} session des Conseils de quartier en évoquant la nouvelle organisation de la Direction Propreté et Nettoyement de la Ville d'Aix. Elle évoque la nouvelle stratégie de fonctionnement s'agissant de la mise en œuvre de ses prestations.

M. Yves LUCCIARDI (Département Gestion de l'Espace urbain) présente cette nouvelle organisation et rappelle la date de sa prise de fonction au sein de la mairie d'Aix En Provence (1^{er} février 2023). Auparavant, il explique avoir occupé les fonctions de Directeur de la collecte sur les 36 communes lui permettant de disposer d'un très large réseau de collaborateurs. MM Gardiol (présent au CdQ des Hauts d'Aix), 2 de ses précédents collaborateurs et M. Saidi complètent ce nouvel organigramme directionnel et l'accompagnent dans le nouveau mode de gestion du nettoyage et de la propreté d'Aix, sujet majeur que souhaite faire évoluer Mme le Maire dans l'ordre de ces priorités.

Il explique que la conjoncture et la réglementation évoluent considérablement dans ce secteur avec la restriction d'eau plus particulièrement. Il ajoute que ces évolutions vont amener forcément une évolution de la fonction du personnel avec l'arrivée de la mécanisation au moyen de laveuses et de balayeuses. Des outils, explique-t-il, qu'il est possible d'utiliser en période de restriction d'eau. Les budgets d'investissement (plan pluriannuel) ont été discutés pour être opérationnels très rapidement.

Direction Nettoyement / Propreté en chiffres :

1 direction – 3 services

150 agents au service nettoyage

15 agents au service dépollution

5 agents au service supports techniques

180000 m2 de surface publiques à traiter / 55000 m2 de voies piétonnes

1800 corbeilles recensées sur Aix

10 balayeuses disponibles – **10 sont en prévision pour répondre à la demande conjoncturelle**

Sur les Hauts d'Aix

1 chef d'équipe responsable du secteur

1 nettoyage mécanisé hebdomadaire (balayeuse)

1 passage régulier pour la collecte des corbeilles et PAV

Objectifs de la Direction

1 – Redimensionnement et redéploiement des moyens après analyse des besoins

2 – Redonner de la LISIBILITE et de la REGULARITE au service.

Mise en place définitive du dispositif : 4^{ème} trimestre 2023

M. Yves LUCCIARDI présente quelques subtilités dans l'organisation des services en prenant l'exemple des espaces arrosés (espaces vert) et non arrosés (dépollution). Il réaffirme que l'administré ne doit pas supporter ces « finesses ». Il explique que l'organisation va être considérablement simplifiée pour répondre plus efficacement aux problématiques rencontrées par les riverains avec une seule boîte mail qui répartira ensuite les demandes pour répondre efficacement sur un délai de 24h à 48h. Un menu déroulant sur le portail internet de la Ville verra le jour et publiera les jours et heures du passage de la Direction dans chaque quartier pour une meilleure visibilité du service.

Stéphane PAOLI (adjoint délégué au quartier des Hauts d'Aix) s'excuse pour son retard causé par une réunion à la Métropole sur Marseille.

M. Yves LUCCIARDI reprend la parole et son exposé. Il annonce que certaines compétences de la propreté vont être redistribuées. Il souligne que les Points d'Apports Volontaires (PAV) sont de la compétence de la Métropole mais à la charge des communes. Il annonce que ces compétences vont être redistribuées avec un nouveau règlement de collecte fixé au 30 juin. Il ajoute que les pistes cyclables feront l'objet désormais d'un entretien au moins une fois par mois minimum avec le matériel adéquat.

Mme Michèle BARRAL (Présidente CIQ Lauves Platanes) demande quels sont les secteurs à traiter sur les Hauts d'Aix, un secteur plutôt considéré comme la campagne au regard de l'activité principalement urbaine de la direction.

M. Yves LUCCIARDI reconnaît que tous ces secteurs de campagne ne sont pas ou peu définis (voire pure) mais il assure que tous les secteurs vont être définis à très court terme pour pouvoir répondre à la demande.

Mme Michèle BARRAL soulève un point particulier situé sur l'ancienne route des Alpes et la cassure qui descend vers St Eutrope. Elle constate que sur ce secteur, rien n'est nettoyé avec la présence d'un fossé qui devient un vrai dépotoir et s'est avéré bouché et a inondé le quartier. Une première depuis 20 ans.

M Yves LUCCIARDI lui annonce que dans sa direction se trouve également le pluvial et que ce souci n'en sera plus un puisque tous ces services seront présents régulièrement sur un seul et même site pour répondre à tous ces types de problème de manière efficace. Mme Le Maire, explique-t-il, a demandé à ce que toutes ces remontées, liées à l'espace urbain, soient traitées sur le principe de la proximité.

M. Xavier DAVEAUX (Président des Amis de la Marguerite) félicite et salue ce nouveau mode fonctionnement de la Direction. Il s'étonne cependant que les 6 poubelles de son secteur ne soient pratiquement jamais vidées malgré les photos envoyées et les appels auprès des services. Il affirme avoir utilisé également le portail des doléances citoyennes mais sans effet.

M. Yves LUCCIARDI lui rappelle que l'organisation présentée se met en place petit à petit en posant les bases d'une nouvelle approche fonctionnelle du nettoyage.

M. Philippe GARDIOL (Direction de la propreté) répond à son tour sur les problématiques générales au regard du cas soulevé et d'un probable raté sur le secteur cité. Il reconnaît qu'il existe des zones de flou et de chevauchement en matière de compétences des services (sport / espaces verts). Il assure que cette situation ne va pas perdurer au profit d'une homogénéité d'action. Cet engagement ne peut se faire dit-il que par vos remontées d'informations.

M. Jean-Luc DUCHATEAU (Président association Lauves Cézanne) indique le problème d'entretien de l'Avenue Paul Cézanne et de sa désorganisation. Il pointe l'amoncellement de poubelles au niveau de l'ancien bâtiment de France Telecom qui obstrue le cheminement piéton et augmente de fait la dangerosité de ce point de rencontre au regard du trafic routier en nette évolution. Il demande si cette situation va être repensée par les services municipaux sur ce secteur comme Solari et Beisson par exemple.

M. Yves LUCCIARDI relève que dans le propos de M. DUCHATEAU, il y a plusieurs sujets. La collecte d'abord. Il explique que la présence d'un bac en permanence sur la voie publique amène naturellement des déchets supplémentaires. Un constat qu'il a vérifié aux Pennes Mirabeau. Un bac sur l'espace

public devient un exutoire de déchets. C'est une réflexion à mener au niveau de la Métropole pour traiter la cause et non la conséquence assure-t-il. Il poursuit sur le thème de la propreté, il promet que ce sujet va être traité très rapidement. Il envisage de fiabiliser le passage de son service sur cette avenue et mettra en contact M. DUCHATEAU avec les agents de la collecte pour résoudre la situation avant de rappeler que la gestion des déchets n'est pas dans son champ de compétences et d'action.

M. Rachid SABBOURI (Directeur CSC Aix Nord) s'interroge sur ces poubelles qui doivent être rentrées pour dissuader les dépôts de déchets permanents (encombrants) sans avoir pour autant de local ou de lieu pour les stocker. Des projets sont-ils envisagés avec ou par le bailleur demande-t-il ?

M. Yves LUCCIARDI lui répond sur un secteur qui n'est pas de sa compétence mais qu'il connaît très bien. Il rappelle qu'en 2012 le même problème s'est posé sur Encagnane. La Communauté du Pays d'Aix d'alors et le bailleur se sont entendus pour mettre en place des logettes. Il se souvient que dans ce quartier et celui de Beisson il n'y avait aucune poubelle extérieure il y a 20 ans. Celles-ci étaient entreposées dans les caves et étaient le réceptacle des vide-ordures. Des vide-ordures interdits en 2008. Cette décision a entraîné la présence des poubelles en extérieur. La nouvelle réglementation du 30 juin prochain avec la nouvelle orientation métropolitaine éclairera sur les nouvelles orientations de la Métropole sur ce sujet et sur l'évolution de la Taxe Ordures Ménagères (TOM) et uniquement des ménages qui est passée au 1^{er} janvier 2023 de 10.6 (avec un budget excédentaire) à 14.6.

M. Stéphane PAOLI rappelle que c'est la volonté de Mme le Maire d'avoir récemment réorganisé le service propreté et nettoyage de la Ville pour une meilleure intervention des dispositifs sur la ville et pour apporter une vraie réponse aux demandes des administrés. Il est important, selon lui, d'expliquer la genèse du processus pour comprendre les mécanismes d'aujourd'hui et le transfert des compétences désormais. Il réaffirme toutefois la proximité et l'engagement des services de la Ville pilotés par Sellam HADAoui pour travailler de façon collégiale sur ce problème des logettes inexistantes sur les quartiers cités. Il rebondit ensuite sur l'aménagement de l'avenue Paul Cézanne (partie haute) qui a été faite par section. La partie basse n'est effectivement pas terminée concède-t-il. Il explique que ce secteur a été freiné dans son aménagement par des projets qui font partie d'un plan pluriannuel et qui tardent à voir le jour (requalification du carrefour Bellegarde...). Il souhaite qu'un arbitrage soit très vite réalisé pour terminer l'ensemble des aménagements de cette avenue et pas seulement s'agissant du domaine de la propreté.

Mme Claire TOUZAIN (représentante Traverse Lejeune et St Joseph) demande un point de comparaison avec une ville comme Aix concernant le nombre de corbeilles mises à disposition (1800 sur Aix) et s'étonne de ne pas ou plus en voir à proximité des arrêts de bus.

M. Yves LUCCIARDI lui explique qu'il est très difficile de faire des comparaisons entre les villes au regard des comportements généraux des habitants. Il fait état de 15 000 tonnes de déchets en centre-ville d'Aix pour 15 000 habitants (1 tonne / an / habitant) alors qu'aux Platanes cela représente 320 kg / an / habitant. Cette masse de déchets en centre-ville représente une population de 200.000 habitants ! Il poursuit en précisant que les corbeilles sont présentes dans les villes pour le déchet du chaland (proche des commerces) et ne peuvent donc pas « exister » dans le milieu rural par définition. Il conçoit qu'il n'y en a pas suffisamment sur Aix mais explique devoir faire face aux exigences de certains commerces qui ne souhaitent pas les voir pousser comme des champignons devant chez eux ! Il annonce qu'un projet de containerisation est en voie sur le CV d'Aix en collaboration avec les services de la Métropole. Il admet par ailleurs, tout comme M. Stéphane PAOLI, que le degré d'incivilité n'est pas le même dans l'Est de la France que dans le Sud...rappelant qu'Aix est une des villes les plus étendues de France (18 600 hectares) avec un habitat diffus. Le schéma de centralité est donc plus complexe en matière de service public. M. Yves LUCCIARDI termine sur le sujet des corbeilles peu présentes aux abords des arrêts de bus en faisant état d'une dégradation régulière de ce mobilier urbain (feu : observé par caméra de surveillance) à des endroits quasi réguliers.

M. Patrick FONTENY (Représentants des voisins de Brunet) évoque l'augmentation de fréquentation des promeneurs dans les traverses du haut de Brunet ce qui s'accompagne de davantage de déchets. L'association a demandé à la Ville des poubelles depuis le Haut de Brunet jusqu'au parking Relais. Elles sont au nombre de 3 et leur présence est efficace. Il souhaiterait que cette démarche soit la même sur les traverses précitées. Il précise que ces demandes avaient été vues en amont avec Mme BIANCO.

M. Yves LUCCIARDI promet de se pencher sur cette demande et de réfléchir sur le lieu d'implantation de ces corbeilles.

M. Sellam HADAoui (conseiller municipal délégué à la Propreté et au Nettoyement) intervient et remarque que les corbeilles favorisent les incivilités. Il prend pour exemple Beisson où des entreprises jettent leur débris proches des corbeilles (plaques d'amiante...).

M. Patrick FONTENY relève le problème du point d'apport volontaire situé à proximité de la résidence Gauguin avec un dépôt d'ordures important malgré l'intervention régulière des services de la Ville et de la brigade de l'Environnement.

M. Yves LUCCIARDI explique recenser actuellement les dysfonctionnements qui sont du ressort du nouvel encadrement pour mieux gérer les problèmes de ce type dans un très avenir proche. Il explique néanmoins qu'il ne faut pas faire n'importe quoi. Il souhaite travailler dans une organisation cohérente pour que chaque service puisse intervenir en fonction de ses compétences comme la Brigade de l'environnement qui devrait travailler en étroite collaboration avec le dispositif de Propreté.

Mme Claire TOUZAIN pointe du doigt le comportement absurde des propriétaires de chiens qui laissent les déjections de leur animal un peu partout aux alentours des traverses et sur les pistes cyclables. Elle demande s'il est possible de poser des distributeurs de sacs ou d'augmenter la verbalisation.

Mme Michèle BARRAL (Présidente CIQ Lauves Platanes) se dit contre des installations de ce type de distributeurs. Il en va d'abord du civisme des gens et non du contribuable.

Mme Claire TOUZAIN aborde ensuite la déchetterie de Venelles et souhaite savoir si les habitants du quartier y ont accès.

M. Yves LUCCIARDI lui confirme que c'est un droit puisque c'est une déchetterie métropolitaine. Il ajoute qu'il existe désormais la reconnaissance automatique de plaques d'immatriculation et rappelle que le dépôt est de 1,5 m³ par jour maximum. Il informe aussi que les passages à la déchetterie vont être restrictifs à l'année pour distinguer l'usager du professionnel pour une meilleure lisibilité. Il précise que ces nouvelles réglementations n'ont eu aucune répercussion massive de déchets dans la nature (1 %).

M. Stéphane PAOLI, précise qu'il faut d'abord s'inscrire sur le site (gratuitement) et conseille ensuite de s'informer sur la faisabilité d'aller sur plusieurs déchetteries. Il parle en connaissance de cause...

Mme Michèle MAGNAN (Présidente CIQ Les Pinchinats) demande si un dispositif de nettoyage est prévu au niveau des Pinchinats. Actuellement, elle regrette que ce soit aux bénévoles du CIQ de nettoyer les abords des routes qui représente à chaque sortie quelque 300 kg de débris.

M. Yves LUCCIARDI répond qu'il s'agit d'un sujet mixte entre la voirie et la propreté. Il va se rapprocher de la voirie pour répondre aux besoins et sur la temporalité des interventions. Il explique avoir besoin du retour des usagers pour régler ces phénomènes.

M. Michel MARY (CIQ Lauves Platanes) relève qu'il y a aussi un dépôt sauvage au niveau du carrefour des Platanes (parking) qui se situe derrière le grillage d'une propriété sur un espace neutre à proximité d'un espace public.

M. Stéphane PAOLI rappelle que les apports volontaires induits inexorablement un excès de dépôt de déchets dans les environnements de campagne en particulier. M. Yves LUCCIARDI promet de faire intervenir une équipe.

M. Xavier DAVAUX (Président des amis de la Marguerite) avance l'idée de la pose d'autocollants pour réduire la présence de déjections canines dans les traverses et les chemins piétons en faisant participer les familles. Cette méthode a été utilisée sur son secteur et cela a considérablement fait chuter cette incivilité.

M. Stéphane PAOLI partage cet avis et informe Mme BARRAL que des sacs sont à disposition dans toutes les mairies.

M. Serge CAMILLERI (membre CIQ des Pinchinats) demande s'il y a des caméras susceptibles d'établir des verbalisations au travers des plaques d'immatriculation pour celles et ceux qui déposent des quantités de déchets importants en prenant exemple sur un dispositif installé au-dessus d'un récupérateur de verre à Venelles.

M. Sellam HADAOUI lui répond que seul le flagrant délit fait loi.

M. Stéphane ARGENTINO (Direction Prévention et Sécurisation) poursuit en précisant que les caméras sur Aix ne sont là que pour réglementer la circulation.

M. Stéphane PAOLI ajoute que dans le cadre de la protection des données et de la vie privée il y a deux types de caméra (Stationnement et sécurité) mais que leur réglementation est très stricte et qu'une silhouette d'individu ne suffit pas.

Mme Michèle BARRAL aimerait que la Ville intervienne pour la coupe des platanes sur l'ancienne route des Alpes. Elle ne comprend pas pourquoi ce secteur n'a pas été « nettoyé » alors qu'en amont de cette route, la taille a été entreprise sur la continuité de cette avenue, sur la route de Sisteron (niveau de la RD96). Elle s'étonne que rien n'ait été fait depuis au moins 10 ans dans ce domaine. Cela concerne une dizaine de platanes. Elle indique qu'il y a des trottoirs et des pistes cyclables dessous.

M. Marc FERAUD lui explique que l'élagage est une « blessure » pour l'arbre. La décision a été de mettre en place en place un élagage doux. Il verra à apporter une réponse au CIQ au regard du prochain programme de coupe dont la session débutera l'hiver prochain.

M. Sellam HADAOUI ajoute par ailleurs que les herbes hautes devraient être maintenues pour la biodiversité et la végétalisation des quartiers non sans y apporter une certaine touche esthétique.

M. Michel MARY rappelle qu'à la dernière réunion du CIQ qui remonte à 6 mois il était question de nettoyer les accès situés derrière les arrêts bus. Actuellement, il note que rien n'a été entrepris et qu'il faut soit pénétrer dans la « brousse » soit marcher sur la route sur une centaine de mètres pour accéder à l'arrêt de bus.

M. Yves LUCCIARDI lui rappelle que la nouvelle direction est là depuis 2 mois seulement mais qu'il va prendre en compte cette requête.

M. Patrick FONTENY profite de l'instant pour évoquer le parking qui se trouve sur la D14 à hauteur d'Entremont. Il explique que plusieurs campagnes de nettoyage ont été réalisées par les riverains. Il trouve qu'il n'y a pas ou peu d'actions de la Ville sur ce lieu.

M. Yves LUCCIARDI explique qu'il n'est pas possible d'opérer librement sur des secteurs sauvegardés comme Entremont, rappelant qu'il faut l'accord de l'ABF sur ces zones préservées mais qu'il en assurera la propreté désormais avec davantage de passage du service concerné.

Mme Michèle BARRAL demande s'il est possible d'installer une armoire à livres sur le carrefour des Platanes (au niveau du boulo-drome) et si la ville peut la concevoir ?

M. Stéphane PAOLI lui indique qu'il n'y a aucun problème pour délivrer une autorisation d'aménagement pour ce type de demande. Il lui signifie cependant que c'est au CIQ de se procurer le mobilier adéquat.

Un membre du CIQ les Pinchinats admet avoir reçu un très bon, accueil des élus et techniciens – *M. Chenaud et Girard en particulier* - lors de la dernière visite de Madame le Maire sur le quartier des Pinchinats au sujet des demandes de voirie faites par le CIQ et notamment à propos d'une zone test à circulation douce avec une priorité pour les voies piétonnes et cyclables sur le chemin Pascalis. Il aimerait disposer d'informations sur les délais de réalisation. Egalement, il demande si une intervention est possible des services de la Ville auprès du Département, propriétaire de la route des Pinchinats, qu'il trouve accidentogène, sans faire « d'effet de manche ».

M. Stéphane PAOLI confirme que M. Eric CHEVALIER (adjoint délégué à la voirie) a pris acte de la demande mais il n'a pas de délais à lui communiquer dans l'instant. L'arrêté est imminent. Il poursuit sur la volonté de Mme Le Maire de ramifier les structures de voies douces vers le centre-ville d'Aix avec une zone concentrique dans chaque village et quartier (cheminement, piste, zone d'opportunité) pour se poursuivre au travers du parc naturel urbain (PNU). S'agissant du problème de la route des Pinchinats, il n'y voit aucun inconvénient. Il propose d'attendre de voir ce que donne la zone test du chemin Pascalis pour accompagner le CIQ dans ces recommandations auprès du Département.

Mme Michèle MAGNAN (CIQ Pinchinats) demande s'il est prévu une intervention prochaine des services de la Ville concernant le dépôt de terre sauvage à hauteur du centre d'hébergement Jean Polidori. Elle voudrait avoir également des précisions sur les injonctions de débroussaillage qu'elle pense aléatoire au regard des obligations qui sont faites dans le secteur et demande quand sera arrêté la prochaine date de présentation du « nouveau » cabinet du Maire, initialement programmée le 23 mars dernier, salle Baudun, et annulée au dernier moment.

M. Stéphane PAOLI lui répond qu'une procédure est en cours concernant l'imposant dépôt. Il précise que ces dépôts sont situés sur une emprise privée et qu'il n'a pas autorité pour intervenir sans décision de justice. La procédure est en cours d'instruction. Concernant le sujet de débroussaillage, il rappelle que tous les habitants sont concernés autour de 50m des habitations. Si des obligations sont imposées

à des propriétaires plus qu'à d'autres, c'est sur d'éventuelles dénonciations ou rappel à l'ordre. Quant à la date de report de présentation du cabinet, aucune date n'est pour le moment fixée.

Marc FERAUD invite Mme Michèle MAGNAN à se tourner sur le site de la Préfecture qui précise toutes les subtilités sur le sujet.

M. Patrick FONTENY poursuit sur la possibilité de disposer d'une salle associative dans le quartier.

M. Stéphane PAOLI assure qu'il y a peu ou pas de foncier disponible sur les hauts de Brunet. Il remet au goût du jour un projet éventuel de structure dans le contrebas de St Eutrope mais rien de défini pour l'heure

Mme Céline LE NY (Directeur de la Relation Citoyens et Proximité – DRCP) confirme la mise à disposition d'une salle mutualisable dans l'ancienne poste, adjacente à la mairie annexe.

M. Rachid SABBOURI propose spontanément les locaux du centre Social Aix Nord.

Mme Michèle MAGNAN demande si la réunion annuelle sur la sécurité dont la dernière remonte au 22 mars 2022, sera organisée.

M. Stéphane PAOLI la remercie de rappeler les engagements qui ont été pris et se rapprochera des CIQ pour leur faire part d'une prochaine réunion cette année avec les services compétents.

M. Serge CAMILLERI s'étonne qu'une seule partie du chemin de Capeau soit en zone « Voisins Vigilants » (lotissement de la Petite mignarde) alors que ces habitants ont demandé l'élargissement du périmètre pour être intégré dans le dispositif de proximité. Il ne comprend pas pourquoi la Préfecture a retourné un avis négatif.

M. Stéphane PAOLI rappelle que c'est une Marque déposée. Ce sont des dispositifs reposant sur l'initiative citoyenne initiée il y a quelques temps par les habitants de la petite Mignarde. Il lui assure que c'est le CLSPD (*Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance*) qui se met en lien avec la Préfecture, la Police Nationale et la Police Municipale et qui accompagne ces demandes.

M. Patrick FONTENY lui propose d'élargir son réseau de voisinage avec *WhatsApp* par exemple en parallèle du dispositif « Vigilance voisin ». Un dispositif qui doit répondre à un périmètre restreint et pas trop élargi pour maintenir son efficacité. Une complémentarité qui a fait ses preuves selon lui sur Brunet.

M. Stéphane ARGENTINO lui indique de prendre contact avec M. Ghislain WATI (Police Municipale) référent CLSPD pour répondre à sa demande.

M. Michel MARY demande, non sans avec un trait d'humour, si les camions de ramassage d'ordures ont le droit de prendre en sens interdit ? Parce qu'il note que très régulièrement le camion affecté à cet exercice est régulièrement en infraction sur le chemin des Platanes, le matin, et cause un réel danger potentiel.

M. Yves LUCCIARDI assure que cette information sera diffusée par mail à la Métropole aux responsables concernés.

Mme Claire TOUZON conclut ce conseil en expliquant que sa Traverse donne sur l'avenue Philippe Solari sur laquelle les véhicules roulent vite, trouve-t-elle, qu'il y a très peu de visibilité pour les cyclistes au niveau du large « coude » de cette voie pour récupérer la piste cyclable d'en face et déplore qu'aucun des appels piétons des feux rouges fonctionnent sur cette avenue pour traverser.

Mme Mirana RAMIANDRAMANJATO (Service PC Déplacement et Observatoire de la Mobilité) demande si elle a fait le signalement. Elle concède que les vérifications faites par les équipes sont principalement visuelles et reconnaît le problème des boutons poussoirs parfois. Elle relève ce dysfonctionnement pour un contrôle plus affiné.